

À l'assemblée générale d'

Amnesty International - Section Suisse

Speichergasse 33
3011 Berne

**Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés 2022
selon Swiss GAAP RPC**

(période du 01.01. au 31.12.2022)

le 17 mars 2023

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale d' Amnesty International - Section Suisse, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés d' Amnesty International - Section Suisse (l' Association), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport d'activité ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l' Association au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l' Association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activité, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Comité relatives aux Comptes Annuels consolidés

Le comité est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et sont conformes aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le comité est responsable d'évaluer la capacité de l' Association à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de

présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l' Association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation de l' Association ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Berne, le 17 mars 2023

BDO SA

Laurence Gilliéron
Réviseur responsable
Experte-réviseur agréée

pm Matthias Iseli

Annexe
Comptes annuels consolidés

AMNESTY INTERNATIONAL



COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 2022

SOMMAIRE

BILAN	2
COMPTE D'EXPLOITATION	3
TABLEAU DE FINANCEMENT	4
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL	5
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	6

BILAN

En CHF 1 000	Annexe	31.12.22	31.12.21	Variation en données abs.	Variation en %
ACTIFS					
Liquidités		11 136	11 136	-0	-0
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	1	2 220	2 466	-246	-10
Créances résultant de livraisons et prestations	2	318	318	-1	-0
Autres créances à court terme	3	1 134	1 094	41	4
Comptes de régularisation d'actifs	4	625	108	516	476
Actifs circulants		15 432	15 123	310	2
Immobilisations financières	5	80	147	-67	-46
Immobilisations corporelles	6	98	149	-51	-34
Immobilisations incorporelles	6	110	161	-51	-31
Actifs immobilisés		288	456	-168	-37
TOTAL ACTIFS		15 720	15 579	141	1
PASSIFS					
Dettes résultant de livraisons et prestations	7	672	778	-106	-14
Dettes à court terme rémunérés	8	68	-	68	n.a.
Autres dettes à court terme	9	60	18	42	233
Comptes de régularisation de passifs	10	981	1 076	-95	-9
Capitaux étrangers à court terme		1 781	1 872	-91	-5
Capitaux des fonds		-	-	-	-
Capitaux de l'organisation		13 939	13 706	233	2
TOTAL PASSIFS		15 720	15 579	141	1

COMPTE D'EXPLOITATION

En CHF 1 000	Annexe	Comptes 2022	Comptes 2021	Variation en données abs.	Variation en %
PRODUIT D'EXPLOITATION					
Dons		18 439	17 818	622	3
Legs		2 128	2 110	18	1
Contributions de fondations		395	318	77	24
Autres contributions		224	243	-18	-8
Dons et contributions non liés	11	21 186	20 488	699	3
Dons		800	759	41	5
Contributions de fondations		920	1 141	-220	-19
Contributions des pouvoirs publics		43	23	20	84
Autres contributions		793	229	564	246
Dons et contributions liés	12	2 557	2 152	405	19
Produit net résultant des livraisons et prestations	13	641	597	45	7
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION		24 388	23 236	1 152	5
CHARGES D'EXPLOITATION					
Contributions et allocations versées	14	9 471	9 023	448	5
Frais des projets et des appels de dons		6 724	6 290	434	7
Charges de personnel	15	6 733	6 402	331	5
Autres charges d'exploitation		822	530	293	55
Amortissements		136	178	-42	-24
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		23 887	22 423	1 464	7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		501	813	-313	-38
Charges financières		300	68	232	340
Produits financiers		27	87	-60	-69
RÉSULTAT FINANCIER		-273	19	-292	n.a.
Charges extraordinaires		-	-	-	-
Produits extraordinaires		5	-	5	n.a.
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		5	-	5	n.a.
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		233	832	-599	-72
Diminution (+) / Augmentation (-) du capital des fonds		-	-	-	-
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION		233	832	-599	-72
Diminution (+) / Augmentation (-) du capital de l'organisation		- 233	- 832	599	-72
RÉSULTAT APRÈS L'ÉVOLUTION DU CAPITAL		-	-	-	-

TABLEAU DE FINANCEMENT

En CHF 1 000	Comptes 2022	Comptes 2021
FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Résultat avant variation du capital de l'organisation	233	832
Évolution du capital des fonds	-	-
Amortissements	136	178
Diminution (+) / Augmentation (-) Actifs cotés en bourse détenus à court terme	246	-1 816
Diminution (+) / Augmentation (-) Créances résultant de livraisons et prestations	1	5
Diminution (+) / Augmentation (-) Autres créances à court terme	-41	154
Diminution (+) / Augmentation (-) Comptes de régularisation d'actifs	-516	34
Diminution (-) / Augmentation (+) Dettes résultant de livraisons et prestations	-106	-149
Diminution (-) / Augmentation (+) Dettes à court terme rémunérés	68	-
Diminution (-) / Augmentation (+) Autres dettes à court terme	42	-6
Diminution (-) / Augmentation (+) Comptes de régularisation de passifs	-95	-676
TOTAL FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-33	-1 443
FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Investissements (-) Immobilisations financières	-	-
Désinvestissements (+) Immobilisations financières	67	235
Investissements (-) Immobilisations corporelles	-12	-21
Désinvestissements (+) Immobilisations corporelles	-	-
Investissements (-) Immobilisations incorporelles	-23	-78
Désinvestissements (+) Immobilisations incorporelles	-	-
TOTAL FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	32	137
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-0	-1 307
VÉRIFICATION DE LA VARIATION DES LIQUIDITÉS		
État des disponibilités au 01.01.	11 136	12 443
État des disponibilités au 31.12.	11 136	11 136
TOTAL VARIATION DES LIQUIDITÉS	-0	-1 307

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

En CHF 1 000	Situation au 01.01.22	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Situation au 31.12.22
CAPITAL DES FONDS					
Human Rights Relief	-	1 417	-	1 417	-
Éducation aux droits humains	-	22	-	22	-
Amnesty International Ltd. restricted	-	1 121	-	1 121	-
TOTAL CAPITAL DES FONDS	-	2 560	-	2 560	-
CAPITAL DE L'ORGANISATION					
Capital libre	13 706	233	-	-	13 939
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION	13 706	233	-	-	13 939

En CHF 1 000	Situation au 01.01.21	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Situation au 31.12.21
CAPITAL DES FONDS					
Human Rights Relief	-	923	-	923	-
Éducation aux droits humains	-	41	-	41	-
Amnesty International Ltd. restricted	-	1 188	-	1 188	-
TOTAL CAPITAL DES FONDS	-	2 152	-	2 152	-
CAPITAL DE L'ORGANISATION					
Capital libre	12 874	832	-	-	13 706
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION	12 874	832	-	-	13 706

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES COMPTABLES ET DONNÉES SUR L'ASSOCIATION

NOM, SIÈGE ET FORME JURIDIQUE DE L'ORGANISATION

Amnesty International – Section suisse (désignée ci-après la Section suisse), dont le siège est à Berne, a la forme juridique d'une association selon les art. 60ss. du Code Civil.

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes des Swiss GAAP FER 21. Les comptes, ainsi établis selon les principes de Swiss GAAP FER, sont également conformes aux règles statutaires et de droit commercial sur le bouclage des comptes.

Le bouclage des comptes a été établi conformément aux recommandations de Swiss GAAP FER, ce qui implique que les comptes annuels présentent la situation réelle (True & Fair View) du capital, des produits financiers et des recettes. Ce principe de présentation des comptes ainsi que d'autres dispositions de Swiss GAAP FER peuvent, suivant les circonstances, être contraires aux dispositions du Code des obligations. Si une telle situation se présente, les méthodes d'établissement du bilan et d'attestations comptables choisies correspondent aux deux systèmes légaux, sans pour autant s'écarter des prescriptions existantes.

Les postes des bouclages sont évalués sur la base de la monnaie fonctionnelle. Les comptes annuels sont présentés en francs suisse (CHF).

Tous les montants figurant dans les comptes annuels sont arrondis aux 1000 CHF ; toutefois, les calculs sont réalisés avec les chiffres non-arrondis, ce qui peut entraîner des différences d'arrondis.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation répondent aux prescriptions de Swiss GAAP FER et au Code des obligations.

Liquidités :	Valeur nominale. Les monnaies étrangères sont converties au cours fiscal à la date d'établissement du bilan.
Titres :	Valeur actuelle ressortant de l'extrait de dépôt, au jour d'établissement du bilan. Les gains et les pertes de valeur réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.
Créances résultant de livraisons et prestations :	Valeur nominale, en tenant compte des correctifs de valeur nécessaires.
Immobilisations financières :	Frais d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur nécessaires.
Immobilisations corporelles & Immobilisations incorporelles :	Frais d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur nécessaires. Les amortissements sont comptabilisés sur une durée d'utilisation probable suivante :
	Propriétés commerciales 10 ans
	Mobiliers et installations 10 ans
	Constructions mobilières 5 ans
	Machines et appareils 3 ans
	Matériel informatique 3 ans
	Logiciels 4 à 5 ans
Dettes :	Valeur nominale
Conversion de monnaies étrangères :	Les produits et les charges en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour. Les actifs et passifs en monnaie étrangère sont évalués au cours en vigueur à la fin de l'année. Les gains et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les cours de l'administration fédérale des contributions sont appliqués.

ÉTENDUE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

PRINCIPE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes annuels consolidés contiennent les comptes annuels de tous les groupes d'Amnesty. L'année comptable des groupes d'Amnesty consolidés est identique à l'année civile.

Les comptes consolidés sont établis en appliquant le principe de la consolidation complète. Cela signifie que les positions du bilan et du compte d'exploitation des unités qui doivent être consolidées sont entièrement intégrées dans les comptes consolidés, épurées des mouvements financiers internes.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes des groupes d'Amnesty ci-dessous sont consolidés. La grande majorité des groupes d'Amnesty ne possède pas la personnalité juridique. Les groupes d'Amnesty constitués en association sont spécialement indiqués.

Baden	Genève anglophone	Saanenland
Basel 1	Genève LGBTI	Sargans
Basel 2	Genève Groupe universitaire ¹	Solothurn
Basel Students Basel ¹	Jura	St. Gallen ¹
Bern	La Côte-Nyon	Tessin inkl. Universitätsgruppe ¹
Bern Frauenrechtsgruppe	Lausanne	Thun-Interlaken
Bern Unigruppe ¹	Lausanne Hautes écoles lausannoises ¹	Thurgau
Biel/Bienne	Liestal	Vevey
Burgdorf ¹	Luzern	Wil
Chablais Vaudois	Luzern Hochschulgruppe ¹	Winterthur
Chur	Montagnes Neuchâtel	Zug
Davos-Klosters	Monthey	Zürich
Fribourg	Morges	Zürich English Speaking Group
Fribourg Universitätsgruppe	Nord Vaudois	Zürich Frauengruppe
Fürstentum Liechtenstein ¹	Rapperswil	Zürich Hochschulgruppe ¹
Genève 1	Rheintal	Zürich-Schwamendingen
Genève 2	Rorschach	Queeramnesty

¹ Constitué en association

PRÉCISIONS REALTIVES AU BILAN

1 ACTIFS COTÉS EN BOURSE DÉTENUS À COURT TERME

Les investissements sous forme d'actifs cotés en bourse ci-dessous ont été réalisés en respectant le règlement de placement de la Section suisse, à une exception approuvée. Tous les investissements doivent contenir des aspects éthiques, sociaux et écologiques stricts, qui ne contreviennent pas aux valeurs défendues par Amnesty International.

En CHF 1 000	31.12.22	31.12.21	Variation en données abs.	Variation en %
Actions	402	496	-95	-19
Obligations	1 595	1 724	-129	-7
Immobilier	132	150	-18	-12
Investissements alternatifs	91	95	-4	-4
Total actifs cotés en bourse détenus à court terme	2 220	2 466	-246	-10

2 CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	31.12.22	31.12.21	Variation en données abs.	Variation en %
Tiers	94	76	18	23
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	224	243	-18	-8
Total créances résultant de livraisons et prestations	318	318	-1	-0

3 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

En CHF 1 000	31.12.22	31.12.21	Variation en données abs.	Variation en %
Créances pour paiements par carte	114	89	25	28
Prêt Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	571	650	-78	-12
Prêt Amnesty sections (organisations affiliées)	67	41	26	65
Créances tiers	26	-	26	n.a.
Impôt anticipé	7	4	4	88
Assurances sociales	68	72	-5	-6
Acomptes versés	282	239	43	18
Total autres créances à court terme	1 134	1 094	41	4

La Section suisse verse le salaire aux collaborateurices d'Amnesty International Ltd en poste à Genève. Durant l'année sous revue, les salaires se sont élevés à KCHF 510 (année précédente : KCHF 613). Ces dépenses figurent au bilan en tant que prêt à court terme en faveur d'Amnesty International Ltd.

4 COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIFS

En CHF 1 000	31.12.22	31.12.21	Variation en données abs.	Variation en %
Charges payées d'avance	58	39	19	49
Produits à recevoir	567	69	497	716
Total comptes de régularisation d'actifs	625	108	516	476

Le poste produits à recevoir comprend les prestations encore non facturées envers Amnesty International Ltd. (organisation affiliée) à hauteur de KCHF 87 (année précédente : KCHF 15).

5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En CHF 1 000	31.12.22	31.12.21	Variation en données abs.	Variation en %
Dépôt de garantie bureaux régionaux	20	20	-	-
Prêt Amnesty sections (organisations affiliées)	59	126	-67	-53
Total immobilisations financières	80	147	-67	-46

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

En CHF 1 000	Situation au 01.01.22	Rentrées	Sorties	Amortissements	Situation au 31.12.22
Propriétés commerciales	15	-	-	6	8
Mobiliers et installations	73	2	-	15	59
Constructions mobilières	34	-	-	17	17
Machines et appareils	0	-	-	-	0
Matériel informatique	28	10	-	24	14
Logiciels	161	23	-	73	110
Total immobilisations corporelles et incorporelles	310	34	-	136	208

En CHF 1 000	Situation au 01.01.21	Rentrées	Sorties	Amortissements	Situation au 31.12.21
Propriétés commerciales	21	-	-	6	15
Mobiliers et installations	88	-	-	16	73
Constructions mobilières	51	-	-	17	34
Machines et appareils	2	-	-	2	0
Matériel informatique	60	21	-	53	28
Logiciels	168	78	-	85	161
Total immobilisations corporelles et incorporelles	389	98	-	178	310

7 DETTES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	31.12.22	31.12.21	Variation en données abs.	Variation en %
Tiers	406	368	38	10
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	266	410	-145	-35
Total dettes résultant de livraisons et prestations	672	778	-106	-14

8 DETTES À COURT TERME RÉMUNÉRÉS

En CHF 1 000	31.12.22	31.12.21	Variation en données abs.	Variation en %
Dettes Établissement de carte de crédit	68	-	68	n.a.
Total dettes à court terme rémunérés	68	-	68	n.a.

9 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

En CHF 1 000	31.12.22	31.12.21	Variation en données abs.	Variation en %
TVA	19	16	2	14
Assurances sociales	41	2	40	2 450
Total autres créances à court terme	60	18	42	233

10 COMPTES DE RÉGULARISATION DE PASSIFS

En CHF 1 000	31.12.22	31.12.21	Variation en données abs.	Variation en %
Comptes de régularisation de passifs	734	848	-114	-13
Provision pour le solde vacances et le crédit d'heures supp.	247	228	18	8
Total comptes de régularisation de passifs	981	1 076	-95	-9

Le compte de régularisation de passifs inclut la facture annuelle finale de la contribution obligatoire à Amnesty International Ltd. (organisation affiliée) à hauteur de KCHF 651 (année précédente : KCHF 806).

PRÉCISIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

11 DONS ET CONTRIBUTIONS NON LIÉS

Les dons et les contributions non liés ne sont pas attribués à un projet spécifique et la Section suisse peut en disposer librement.

En CHF 1 000	Comptes 2022	Comptes 2021	Variation en données abs.	Variation en %
Dons de personnes privées	17 520	17 346	174	1
Dons de personnes privées – grand·e·x·s donateurices	919	471	448	95
Legs	2 128	2 110	18	1
Contributions de fondations	395	318	77	24
Contributions d'Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	224	243	-18	-8
Total dons et contributions non liés	21 186	20 488	699	3

12 DONS ET CONTRIBUTIONS LIÉS

La Section suisse est tenue d'utiliser les dons liés conformément au but auquel ils sont destinés. Elle accepte des pouvoirs publics exclusivement des dons liés en faveur du Fonds Human Rights Relief et du Fonds d'éducation aux droits humains.

En CHF 1 000	Comptes 2022	Comptes 2021	Variation en données abs.	Variation en %
Dons de personnes privées	110	2	108	6 990
Dons de personnes privées – grand·e·x·s donateurices	690	757	-67	-9
Contributions de fondations	920	1 141	-220	-19
Contributions des pouvoirs publics	43	23	20	84
Contributions d'organisations partenaires	74	-	74	n.a.
Contributions d'Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	418	15	403	2 642
Contributions de sections d'Amnesty (organisations affiliées)	302	214	88	41
Total dons et contributions liés	2 557	2 152	405	19

13 PRODUIT NET RÉSULTANT DES LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	Comptes 2022	Comptes 2021	Variation en données abs.	Variation en %
Marchandises commerciales	516	498	18	4
Éducation aux droits humains et exposés	123	92	31	34
Autres produits	5	8	-3	-41
Créances résultant de livraisons et de prestations déclarées irrécouvrables	-3	-1	-1	96
Total produit net résultant des livraisons et prestations	641	597	45	7

14 CONTRIBUTIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES

En CHF 1 000	Comptes 2022	Comptes 2021	Variation en données abs.	Variation en %
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	8 069	8 109	-40	-0
Sections d'Amnesty (organisations affiliées)	182	-	182	n.a.
Tiers	87	83	4	5
Tiers Human Rights Relief Fonds	1 134	831	302	36
Total contributions et allocations versées	9 471	9 023	448	5

Les activités d'Amnesty International Ltd (le Secrétariat International d'Amnesty) sont financées essentiellement par les contributions obligatoires des sections nationales. La contribution obligatoire se calcule sur la base des recettes de la section de l'année comptable et s'élève à hauteur de KCHF 6 902 (année précédente : KCHF 6 865).

15 PERSONNEL ET ORGANES**15.1 INDEMNISATION DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES ORGANES**

En CHF 1 000	Comptes 2022	Comptes 2021	Variation en données abs.	Variation en %
Charges salariales	5 574	5 332	242	5
Charges pour les assurances sociales	943	887	56	6
Autres charges de personnel	216	183	33	18
Total charges de personnel	6 733	6 402	331	5

En CHF 1 000	Comptes 2022	Comptes 2021	Variation en données abs.	Variation en %
Remboursement des frais des membres du Comités exécutif	0	0	0	18
Salaire brut directrice	157	155	3	2
Salaire brut autres membres de la direction générale	649	543	107	20
Total indemnités aux membres des organes dirigeants	807	697	109	16

Durant l'année sous revue, le taux d'occupation de la directrice a été de 100 % (année précédente 100 %).

Le taux d'occupation de 5 membres de la direction (5 membres l'année précédente) a représenté un taux de 380 % (année précédente 383 %).

Les membres du Comité exécutif ne perçoivent pas d'indemnité pour leur activité. Seuls les frais effectifs leur sont remboursés.

15.2 ETAT DU PERSONNEL

	2022	2021	Variation en données abs.	Variation en %
Emplois fixes	61	61	-	-
Équivalent plein-temps (EPT) emplois fixes	46	46	1	1
Stagiaires	11	10	1	13
Équivalent plein-temps (EPT) stagiaires	10	8	2	20

15.3 INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Les collaborateurices de l'association Amnesty International – Section suisse, sont assurés contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et le décès auprès de la Fondation Abendrot, caisse de pension. C'est une institution où l'employeuse et les personnes salariées versent des cotisations définies (primauté des cotisations). La Fondation Abendrot a conclu un contrat de réassurance auprès de PKRück SA pour se couvrir des risques décès et invalidité.

Les cotisations d'employeuse ont été versées dans la période durant laquelle elles ont été décomptées. Ni durant l'année sous revue, ni durant l'année précédente, des réserves ont été constituées pour les cotisations d'employeuse.

En CHF 1 000	Excédent / déficit de couverture ¹	Part économique/utilité		Changement par rapport à l'exercice précédent	Contribu- tions limitées à la période	Charges liées à la pré- voyance dans les charges de personnel	
		30.11.22	31.12.22			31.12.21	31.12.22
Plans de prévoyance avec couver- ture excédentaire ²	13,1 %	-	-	-	416	416	384

¹ Le degré de couverture de la Fondation Abendrot au 31.12 n'étant pas encore connu au moment d'établir les présents comptes, c'est le degré de couverture du 30.11. qui est mentionné.

² Le principe de solidarité qui prévaut dans le domaine de la prévoyance fait que l'association Amnesty International, Section suisse, ne peut participer ni à un déficit, ni à un excédent de couverture.

AUTRES DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

CHARGES D'EXPLOITATION SELON LA MÉTHODE DE L'AFFECTATION DES CHARGES PAR FONCTION

Les comptes d'exploitation ont été établis selon la méthode de l'affectation des charges par fonction. Nous présentons ci-dessous les charges d'exploitation selon le principe des coûts des produits, conformément au ch. 22 des Swiss GAAP FER 21. Le calcul des différentes positions des frais est établi selon les critères de la fondation ZEW0.

En CHF 1 000	Comptes 2022	%	Comptes 2021	%
Contributions et allocations versées	8 367	35	7 925	35
Frais d'exploitation	2 665	11	2 387	11
Charges de personnel	4 431	19	4 103	18
Autres charges d'exploitation	565	2	343	2
Amortissements	102	0	119	1
Total dépenses pour les projets et les prestations	16 131	68	14 876	66
Contributions et allocations versées	207	1	206	1
Frais d'exploitation	4 059	17	3 841	17
Charges de personnel	1 002	4	1 026	5
Autres charges d'exploitation	126	1	80	0
Amortissements	15	0	30	0
Total frais de récolte de fonds et de promotion en général	5 409	23	5 182	23
Contributions et allocations versées	897	4	892	4
Frais d'exploitation	0	0	62	0
Charges de personnel	1 300	5	1 273	6
Autres charges d'exploitation	131	1	107	0
Amortissements	19	0	30	0
Total charges administratives	2 347	10	2 364	11
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	23 887	100	22 423	100

PRESTATIONS GRATUITES DE TIERS

Amnesty International est essentiellement un mouvement de bénévoles dont le travail est effectué par les membres actif-ve-x-s des différents groupes locaux, universitaires et jeunes d'Amnesty, ainsi que par les réseaux de campagnes et de pays. 1 200 membres, organisé-e-x-s au sein de groupes d'Amnesty, ont consacré plus de 110 000 heures aux tâches d'Amnesty International en 2022. De nombreux autres membres se sont engagé-e-x-s au sein de réseaux tels que le réseau des actions urgentes et les lettres contre l'oubli. De plus, les 25 collaborateurices bénévoles du Secrétariat ont fourni environ 1 500 heures de travail. Les huit membres du Comité exécutif ont fourni environ 2 700 heures de travail.

PRESTATIONS GRATUITES À DES TIERS

Durant l'année sous revue, aucune prestation gratuite n'a été accordée à des tiers.

HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

Honoraires versés à BDO SA, Berne :

En CHF 1 000	Comptes 2022	Comptes 2021	Variation en données abs.	Variation en %
Révision	16	16	0	0
Autres services	1	-	1	n.a.
Total honoraires BDO SA	17	16	1	7

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Aucun événement important susceptible d'influencer les comptes annuels 2022 n'a été constaté après la date de clôture.

RAPPORT DE PERFORMANCE

Le rapport de performance est intégré dans le rapport d'activité. Il peut être commandé gratuitement au Secrétariat de la Section suisse ou être téléchargé sur www.amnesty.ch.